

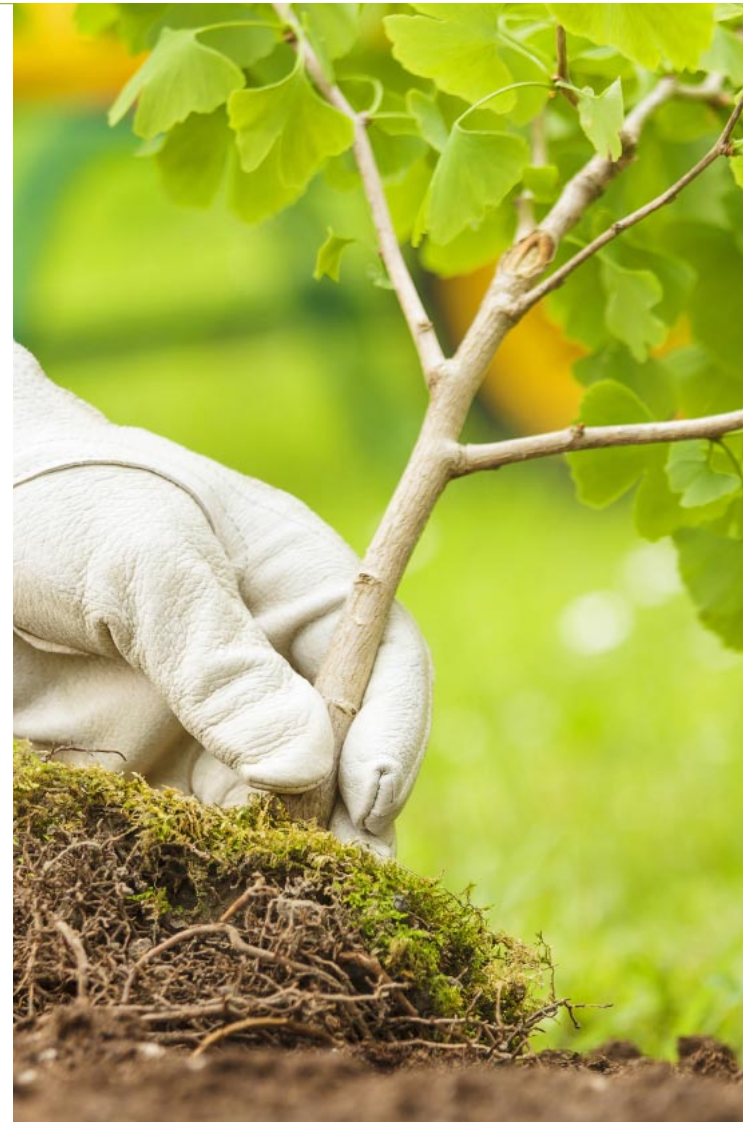
GRAND RENDEZ-VOUS ENVIRONNEMENTAL

Vous êtes invités à notre événement le samedi 18 mai, de 9 h à 13 h, à l'école Val-des-Monts (872, rue de l'École).

5 bonnes raisons d'y participer :

1. **Distribution gratuite d'arbres à fort déploiement** : Repartez avec des arbres en petits formats pour verdir votre espace de vie.
2. **Offre de pousses et de semences d'asclépiade** : Contribuez à la sauvegarde du papillon monarque en plantant de l'asclépiade, une plante essentielle pour la survie et la reproduction de l'espèce.
3. **Laboratoire offrant des analyses d'eau à prix réduit** : Assurez-vous de la qualité de votre eau potable. Des bouteilles d'échantillonnage seront disponibles au Service de l'environnement dès le 22 avril.
4. **Présence d'organismes locaux** : Venez à la rencontre de plusieurs organismes locaux qui seront sur place. Profitez-en pour visiter le kiosque de vente de plantes à prix modique au bénéfice de la société d'horticulture et d'écologie de Prévost (SHEP).
5. **Déchetage de documents confidentiels** : Profitez gratuitement de ce service qui sera offert exceptionnellement le dimanche 19 mai, de 9 h à 13 h, dans le stationnement de l'hôtel de ville.

C'est un rendez-vous !



VENTES DE GARAGE Les 4 et 5 mai prochains

Inscrivez dès maintenant votre adresse pour la prochaine fin de semaine des ventes de garage qui aura lieu les 4 et 5 mai. Votre vente se retrouvera ainsi inscrite à la liste des ventes de garage qui auront lieu sur l'ensemble du territoire ! Il suffit d'inscrire votre vente de garage avant le 2 mai, 17 h, par courriel à servicecitoyen@ville.prevast.qc.ca ou par téléphone au 450 224-8888, poste 0.

Si vous ne souhaitez pas afficher votre adresse sur cette liste, sachez que vous pouvez tout de même organiser une vente de garage au cours de cette fin de semaine. Aucune inscription ou demande de permis n'est requise.

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants.

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles contient des normes qui ont trait aux installations incluant la piscine, l'enceinte devant protéger l'accès à la piscine ou les équipements liés au fonctionnement de celle-ci. Le gouvernement du Québec a adopté une mise à jour de son règlement qui s'appliquera désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation. Ainsi, les propriétaires de piscines résidentielles installées avant 2010 ont **jusqu'au 30 septembre 2025** pour rendre leurs aménagements conformes.

Votre piscine est-elle sécuritaire ? Faites le test d'autoévaluation en ligne à : baignadeparfaite.com.

Pour plus d'informations et pour vérifier la conformité de vos installations, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme et du développement économique par courriel à urbanisme@ville.prevast.qc.ca ou par téléphone au 450 224-8888, poste 6271.

COLLECTE DE SANG



DU MAIRE ET DES POMPIERS

Monsieur Paul Germain



Organisée par



25 mai, 9 h à 15 h 30

SUR RENDEZ-VOUS

ÉCOLE VAL-DES-MONTS
872, rue de l'École

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.



Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

→ En ligne: scannez le code QR

→ Par téléphone: appelez le 1 800 343-7264

